

2G NRJ

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros
Siège social : 2 Rue du Point de Vue 41270 FONTAINE RAOUL
927 461 715 RCS BLOIS

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 04 DECEMBRE 2025

DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
(Art. L. 224-3 Code de commerce)

LES SOUSSIGNÉS :

Monsieur Gaëtan PELLE,

demeurant Les Maisons Rouges, 28290 VALD YERRE,
titulaire de 250 parts sociales en pleine propriété,

Monsieur Guillaume ROUSSEL,

demeurant 2 Rue du Point de Vue, 41270 FONTAINE RAOUL,
titulaire de 250 parts sociales en pleine propriété,

Détenant ensemble 500 parts sociales, soit la totalité des parts de la société à responsabilité limitée 2G NRJ désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société 2G NRJ et conformément aux dispositions de l'article L. 223-27 du Code de commerce et de l'article 20 des statuts,

Envisagent la transformation de la Société en société par actions simplifiée et ont décidé, à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, de désigner :


La Société BP Expertise et Conseil, Société de commissaire aux comptes inscrit sur la liste prévue par l'article L. 821-13 du Code de commerce,
domicilié 64 rue du Rocher 75008 PARIS,

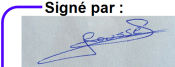
Commissaire aux comptes inscrit, en qualité de Commissaire à la transformation chargé d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, dans les conditions prévues à l'article L. 224-3 du Code de commerce et d'établir en outre le rapport sur la situation de la Société prévu par l'article L. 223-43 du Code de commerce.

Il pourra rendre compte de sa mission dans un seul rapport.

Monsieur Gaëtan PELLE

Monsieur Guillaume ROUSSEL

DocuSigned by:

EC4B5BDDAE4435...

Signé par :

D1BDF9CBF9B141A...